

ICANN	72
VIRTUAL ANNUAL GENERAL	



Point n° 3 sur le projet d'ODP relative au SSAD et discussion de la communauté

Séance de l'ICANN72

Équipe du projet d'ODP relative au SSAD

28 octobre 2021



Ordre du jour

- Calendrier du projet
- Conformité contractuelle et SSAD
- Enquête du GAC
- Méthodologie de vérification d'identité
- Quelles sont les prochaines étapes ?
- Questions/Réponses

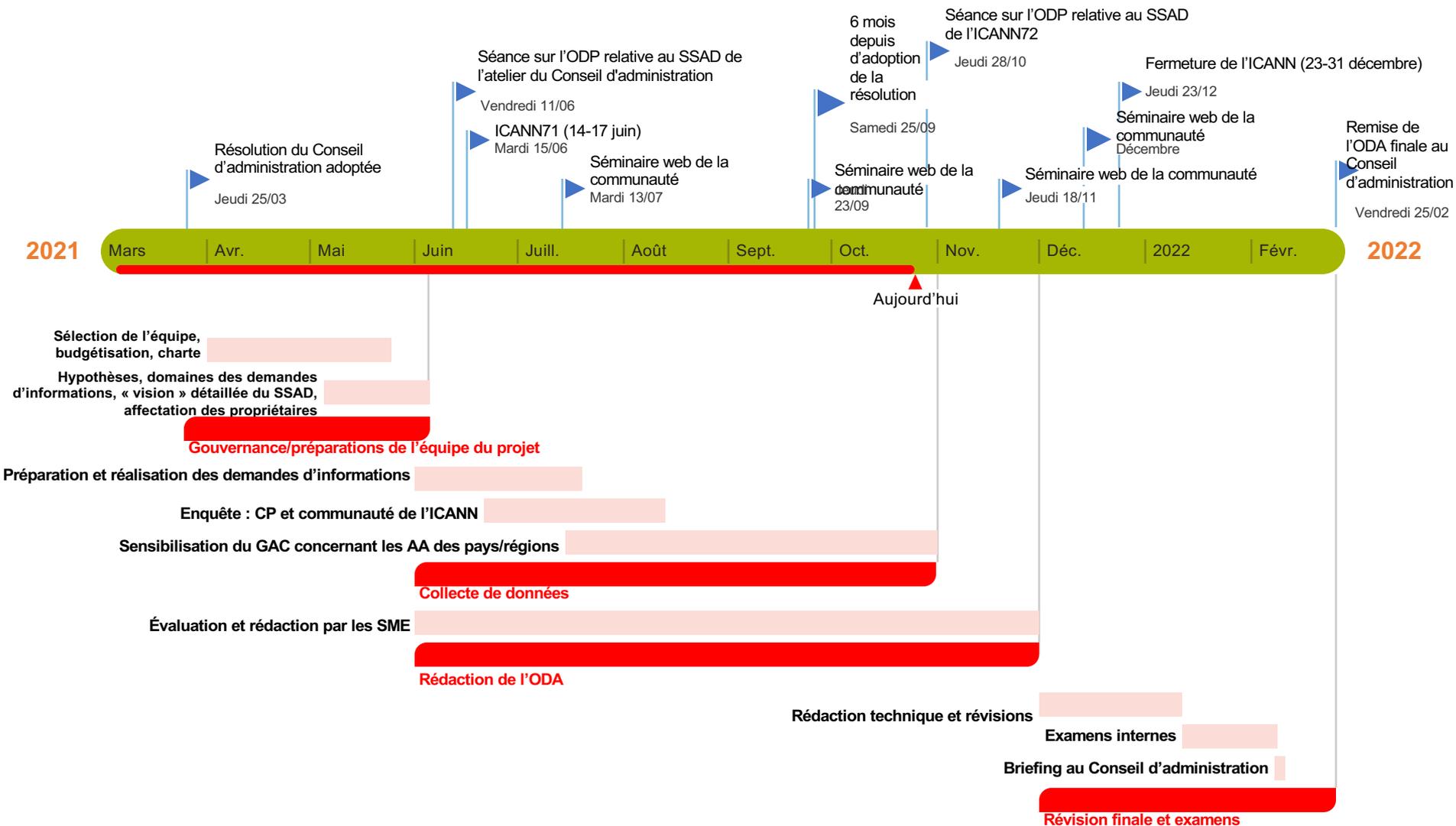
Calendrier du projet

Calendrier du projet

La date de livraison du projet d'ODP relative au SSAD a été reportée.

- Initialement, le Conseil d'administration de l'ICANN avait demandé que l'évaluation de la conception opérationnelle (ODA) soit achevée dans les six mois suivant la date de sa demande (25 mars), à condition qu'il n'y ait pas de questions juridiques ou d'autres questions imprévues qui pourraient avoir une incidence sur le calendrier.
- Le SSAD est un tout nouveau concept et un système unique en son genre qui concerne les individus du monde entier.
- Plusieurs activités de collecte de données ont pris plus de temps que prévu et ont soulevé de nouvelles questions que l'équipe se doit d'étudier.
 - Les délais des trois enquêtes ont été prolongés.
- Les données que nous avons reçues ont soulevé de nouvelles questions que l'équipe se doit d'étudier alors qu'elle procède à l'ODA. De ce fait, de plus amples discussions avec la communauté devront être engagées lors des prochains mois.

Calendrier du projet (suite)



Conformité contractuelle et SSAD

Conformité contractuelle et SSAD

Dans le SSAD, il y a deux domaines qui nécessitent l'intervention du département de l'ICANN chargé de la conformité contractuelle :

1. Mécanismes de signalement/plaintes concernant le comportement des parties contractantes (recommandations 5.3 et 5.4)

- La recommandation indique que le « mécanisme de signalement n'est pas un mécanisme d'appel. Pour contester une divulgation ou une non-divulgation, les parties concernées doivent avoir recours aux mécanismes de règlement de litiges disponibles, par exemple auprès des tribunaux ou des autorités de protection des données... ».
- Ainsi, le rôle du département chargé de la conformité contractuelle se limite à enquêter sur les plaintes déposées par la partie contractante pour *non-respect de la procédure*.
 - *Exemple 1* : La partie contractante n'a pas donné de justification suffisante permettant au demandeur de comprendre objectivement les raisons de la décision de rejet.
 - *Exemple 2* : La partie contractante rejette les demandes suite à un examen *prima facie* sans chercher à obtenir d'autres informations auprès du demandeur.

2. Exigences pour les SLA de la partie contractante (recommandation 10)

- *Exemple 1* : La partie contractante est dans l'incapacité de répondre aux demandes urgentes de priorité 1 dans les délais impartis.

Conformité contractuelle et SSAD

Plaintes

- De la même façon que pour les processus existants, les plaintes ou enquêtes liées aux exigences de la partie contractante pour le SSAD peuvent être reçues et traitées via des formulaires de plainte destinés au public qui sont envoyés au portail des services de nommage (NSp) et entraînent l'ouverture de cas individuels.
- Si besoin est, il faudrait développer l'automatisation des plaintes liées aux violations car ces dernières pourraient être déclenchées à partir de signalements internes.

Prochaines étapes

- La phase de mise en œuvre jouera un rôle important dans le développement futur de la mission du département chargé de la conformité contractuelle.
- La terminologie utilisée afin de définir les exigences orientera la méthodologie et l'approche finales.

Possibilité pour la communauté de donner des retours

- Les domaines identifiés dans les recommandations correspondent-ils à tous les domaines visés dans lesquels le département chargé de la conformité contractuelle peut faire appliquer la politique ?

Question posée à l'agent de liaison du Conseil de la GNSO* :

- L'approche proposée eu égard à l'élaboration potentielle de formulaires de plainte ou de notifications automatisées (lorsque cela est possible) répond-elle aux intentions des recommandations ?

*Veuillez consulter les archives des e-mails publics à l'adresse suivante :

<https://mm.icann.org/pipermail/odp-ssad/>

Enquête du Comité consultatif gouvernemental (GAC)

Enquête du Comité consultatif gouvernemental (GAC)

Quand :

15 juillet au 15 octobre 2021

Objectif :

Recueillir des renseignements pertinents auprès du GAC et de ses membres sur l'accréditation des entités gouvernementales.

Méthodologie de vérification d'identité

Contexte - Recommandations

Les recommandations issues de l'étape 2 de l'EPDP portent principalement sur un système permettant aux utilisateurs de déposer des demandes, pouvant faire l'objet d'un suivi, d'accès à des données d'enregistrement non publiques auprès des parties contractantes.

Les utilisateurs du système **doivent** être accrédités. Il existe deux catégories :

1. Personnes physiques et morales non gouvernementales (recommandation 1)
2. Entités gouvernementales et organisations intergouvernementales (OIG) (recommandation 2)

Entités non gouvernementales (Autorité d'accréditation centrale de l'ICANN)

- L'organisation ICANN est l'autorité d'accréditation* (AA), telle que définie à la section 3.5.1 du rapport final, ou en désignera une.
- L'accréditation a lieu lorsque l'identité est vérifiée.
- Le maintien de l'accréditation implique des renouvellements périodiques, le respect des conditions d'utilisation et l'interdiction de toute utilisation abusive.

Entités gouvernementales (AA des pays/territoires)

- Les pays/territoires désignent leur autorité d'accréditation.
- Ils accréditent les utilisateurs associés à une mission politique publique.
- L'accréditation des utilisateurs gouvernementaux ne relève pas de la compétence de l'organisation ICANN.

Contexte - Recommandations (suite)

Les utilisateurs sont accrédités par	ICANN/Autorité d'accréditation centrale	Autorités d'accréditation gouvernementales
Personne physique :	✓ (pour les utilisateurs non gouvernementaux)	✓ (pour les utilisateurs gouvernementaux - le processus d'accréditation dépend des AA des pays/territoires)
Entité non gouvernementale	✓	✗
Entité gouvernementale	✗	✓
Organisation intergouvernementale (OIG)	✗	✓

Niveau de garantie de l'Autorité d'accréditation centrale

La vérification d'identité peut être effectuée via différentes méthodes qui demandent toute une série de coûts et d'efforts.

Tout système ou ensemble de mécanismes à des fins d'identification doit être conforme au niveau de garantie requis dans une situation donnée.

Limité : Perte de données qui a un impact négligeable sur une organisation, ses actifs ou sur un individu.

Modéré : Perte de données qui a un impact limité sur une organisation, ses actifs ou sur un individu.

Conséquent : Perte de données qui a un impact significatif sur une organisation, ses actifs ou sur un individu.

Élevé : Perte de données qui a des effets graves ou catastrophiques sur une organisation, ses actifs ou sur un individu.

Niveau de garantie proposé

L'organisation ICANN propose un niveau de garantie modéré pour la vérification d'identité des personnes physiques (utilisateurs).

- Elle assure un équilibre entre coûts et valeur.
- Elle offre un certain degré de confort en assurant qu'un individu est identifié conformément aux exigences de la politique.
 - Des sanctions peuvent être appliquées en cas d'abus.
- Les utilisateurs accrédités ne reçoivent pas automatiquement de données, ils peuvent uniquement en faire la demande.

Le SSAD impose trois (3) types de vérification :

1. Vérification des personnes physiques

Exemple : Göran Marby en tant qu'utilisateur

1. Vérification des personnes morales

Exemple : Göran Marby en tant qu'utilisateur affilié à l'ICANN

1. Vérification de la représentation d'utilisateurs d'une autre organisation

Exemple : Joe Smith qui travaille dans un cabinet juridique en tant qu'utilisateur représentant l'ICANN

AA centrale - Vérification des personnes physiques

Utilisation d'un système « d'identification électronique admissible » (eID)

- Reconnu et utilisé à une échelle adéquate afin d'accéder à d'importants services financiers ou juridiques fournis par les secteurs public/de la santé/financier
- Soumis à réglementation ou supervision publique
- Peut être utilisé par des entités privées

OU

Possession d'un ID gouvernemental reconnaissable avec photo

- La vérification consisterait à vérifier l'aspect et les caractéristiques du document avec des mesures permettant de détecter toute manipulation
- Interaction à distance avec le demandeur

OU

Possession d'un ID gouvernemental reconnaissable avec capacités électroniques

- Vérifie en toute sécurité l'ID grâce à une puce intégrée
- Interaction à distance avec le demandeur

AA centrale - Processus de vérification des personnes physiques

PROCESSUS :



Personne physique



Fourniture d'un ID émis par un gouvernement



Autorité d'accréditation

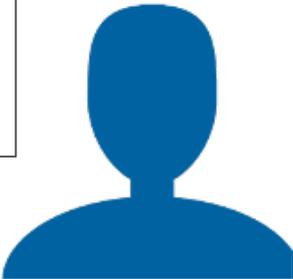


Vérification d'une personne physique

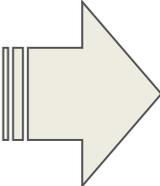


FIN

RÉSULTAT :
La personne physique devient une personne physique vérifiée



Personne physique



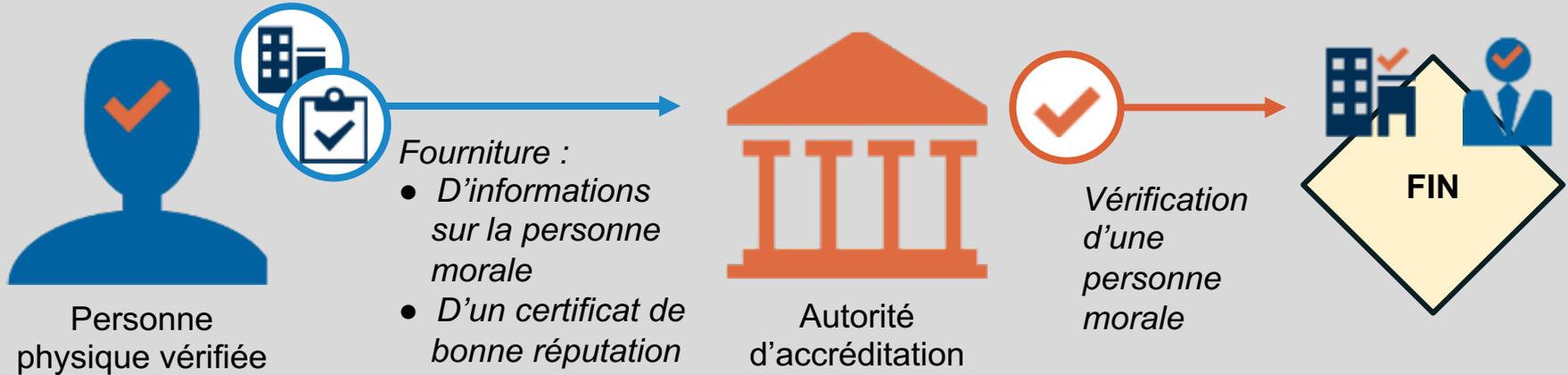
Personne physique vérifiée

Autres hypothèses

- Renouvellement tous les deux ans ou à l'expiration du ou des documents d'identification visés
- Les coûts d'identification spécifiques peuvent être compris entre 10 \$ et 20 \$.
 - Cette gamme de prix correspond uniquement aux coûts potentiels du fournisseur pour les transactions et ne se traduit pas directement en des frais susceptibles d'être évalués à des fins d'accréditation.
- Les frais d'accréditation comprendront les coûts de vérification d'identité, d'exploitation du système, de soutien et autres services connexes.
- Les coûts dépendront également de la conception finale, des participants aux RFP, du type de solution choisie, des négociations contractuelles et d'autres éléments.

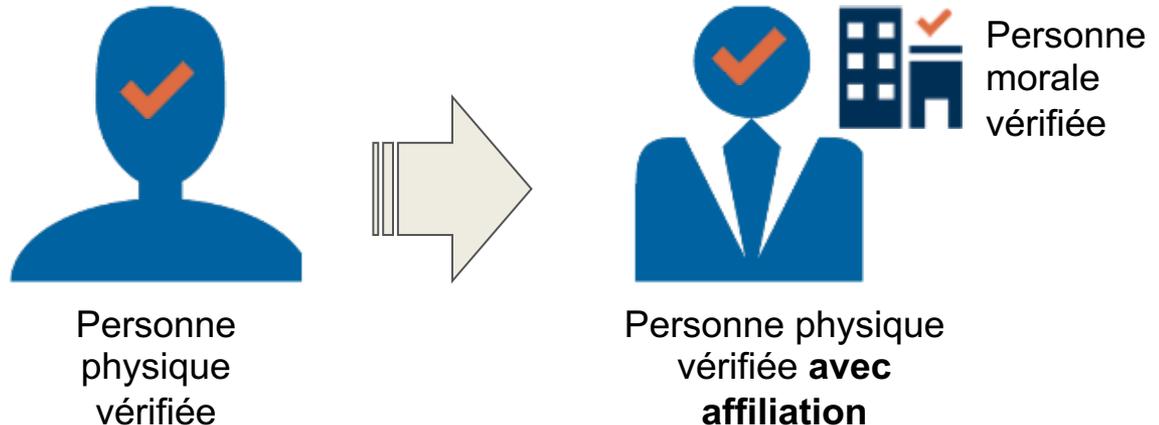
AA centrale - Processus de vérification de l'affiliation des utilisateurs

PROCESSUS :



RÉSULTAT :

- La personne morale figure dans le SSAD
- Affiliation établie entre les deux parties
- La personne physique vérifiée devient une personne physique vérifiée avec affiliation



Autres hypothèses

- Revérification tous les cinq ans.
- Tout comportement abusif d'un utilisateur affilié peut affecter l'ensemble des utilisateurs affiliés.

AA centrale - Processus de vérification de la représentation des utilisateurs

PROCESSUS :



Personne physique vérifiée



Fourniture :

- D'informations sur la personne représentée (personne morale)
- Point de Contact (PoC) (personne physique vérifiée avec affiliation)



Autorité d'accréditation



Vérification de la représentation



FIN



PoC (personne physique vérifiée avec affiliation)



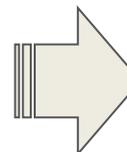
Fourniture d'un certificat de bonne réputation

RÉSULTAT :

- Le représentant et la personne représentée sont associés au sein du système
- La personne physique vérifiée devient une personne physique vérifiée avec représentation



Personne physique vérifiée



Personne physique vérifiée avec représentation

Personne morale vérifiée

Autres hypothèses

- Revérification tous les cinq ans.
- Toutes les parties concernées doivent être vérifiées afin d'établir la représentation.
- Tout comportement abusif des utilisateurs qui représentent une entité peut être attribué à l'entité représentée ainsi qu'à ses comptes individuels.

Possibilité pour la communauté de donner des retours

- L'approche proposée assure-t-elle un niveau de vérification adéquate concernant :
 - L'identité des personnes physiques qui peuvent devenir des utilisateurs du SSAD ?
 - L'identité des personnes morales qui existeront au sein du SSAD à des fins de documentation de l'affiliation par les utilisateurs ?
 - La relation entre les organisations représentées et les utilisateurs ?
- L'approche proposée constitue-t-elle un niveau d'effort raisonnable pour :
 - Les utilisateurs qui souhaitent devenir accrédités ?
 - Ceux qui sont tenus de déclarer et de conserver une affiliation ?
 - Ceux qui sont tenus de déclarer et de conserver une représentation ?

À prendre en compte

Les utilisateurs accrédités ne reçoivent pas automatiquement de données, ils peuvent uniquement en faire la demande.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Quelles sont les prochaines étapes ?



VEUILLEZ DONNER VOS RETOURS !

- Vos retours et commentaires peuvent être envoyés à l'équipe du projet d'ODP relative au SSAD à odp-ssad@icann.org (toutes les soumissions seront publiques).
- Vous pouvez consulter les soumissions de la communauté à l'adresse suivante : <https://mm.icann.org/pipermail/odp-ssad/>
- Prochain séminaire web prévu en novembre 2021

Des questions ?



Collaborer avec l'ICANN



Merci

<https://www.icann.org/ssadodp>

E-mail : ODP-SSAD@icann.org



[@icann](https://twitter.com/icann)



facebook.com/icannorg



youtube.com/icannnews



flickr.com/icann



linkedin/company/icann



soundcloud/icann



instagram.com/icannorg